

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 JANVIER 2013 SALLE SAINT CLAIR A SAINT-DESIR

Date de convocation : 20/12/2012

Date d'affichage :

Date de séance : 07/01/2013

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 27

Procuration : 0

L'an deux mil treize, le sept janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni dans la salle Saint Clair à St Désir, sur la convocation de son Président.

Présents (27): Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Alain DUTOT, Georges PIEL, Guy GERVAIS ainsi que son suppléant Didier FONTAINE, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Bernard CHAMPION, Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN représentée par Philippe DUPORT, Gilbert GRIEU, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER ainsi que son suppléant Bernard LEGERRIEZ, Jean-Pierre CAPTON, François PEDRONO, Xavier DUPREZ, Michel LEBEY, Françoise DENIS, Jacques FERREY, Pierre AVOYNE, Serge SAINT, Michel PAIN, Raymond GERET, Christophe BIGNON, Guy WILLOT, Luc DUVERGER, André ALLAIN,

Absents excusés (03): David POTTIER, Roger LEPAGE, Jean-Claude HUE.

Absents (14): Philippe BAEYAERT, Estelle GUENIN, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Guillaume CAPARD, Hubert COURSEAUX, Jacques SELLE, Colette BORDELET, Jean DUTACQ, Didier LALLIER, Paul LANGLOIS.

Etaient également présents : Messieurs, Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire), Monsieur Michel SCHWOB (Trésorier Trésorerie de Lisieux Intercom), Monsieur Philippe HIEAUX.

M. Philippe HIEAUX est nommé secrétaire de séance.

Le Président débute la séance à 18h35 en présentant l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (10 septembre 2012)

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Fusion des Communautés de Communes de Lisieux Pays d'Auge et Moyaux Porte du Pays d'Auge :

- Accueil des nouveaux délégués

M. SAINT souhaite la bienvenue aux délégués de l'Intercom Lisieux Cœur Pays d'Auge Normandie. Ils sont 15, et tous étaient déjà délégués auparavant, soit de la CDC Lisieux Pays d'Auge, soit de la CDC Moyaux Porte du Pays d'Auge.

Il rappelle qu'en fonction des bases de populations INSEE, la CDC de Blangy Pont l'Evêque Intercom est passée de 7 à 9 délégués.

Le nombre total de délégués du SMBVT reste donc au final à 44 membres.

- Démission du 1^{er} Vice-président du SMBVT

M. SAINT laisse la parole à M. HIEAUX qui explique les raisons de sa démission : sa profession de médecin devenue très prenante en raison notamment du désert médical, ses fonctions de Maire de SAINT-DESIR et de Vice-Président de l'Intercom. Ces raisons font qu'il manque de temps pour s'investir au SMBVT et qu'il a donc décidé de quitter le syndicat à la fin de l'année 2012. Monsieur HIEAUX ajoute qu'il s'est beaucoup investi notamment dès le début pour la création du syndicat et qu'il aura passé toutes ces années avec plaisir, intérêt et dans une excellente ambiance.

M. SAINT souligne la bonne ambiance entre Président et Vice-Présidents, ainsi qu'avec les membres du bureau et du comité Syndical et remercie M. HIEAUX de son soutien dès l'origine de la création du Syndicat de la Touques.

- Election du 1^{er} Vice-président du SMBVT (délibération n°2013/01)

M. SAINT demande s'il y a des candidats pour le poste de Vice-Président.

M. Alain MIGNOT présente sa candidature. Il précise qu'il a déjà travaillé avec M. SAINT au Syndicat de l'Orbiquet et qu'il fait partie du bureau du SMBVT depuis sa création et donc qu'il connaît déjà bien le bassin versant de la Touques. Il fait part de son intérêt pour le bon état de la qualité de l'eau qui selon lui est essentiel. Il explique qu'il va au fond des choses, lorsqu'il a y des dossiers difficiles et/ou importants.

Aucune autre candidature n'est proposée, M. SAINT met en place le vote à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 22 et 23,

Vu la démission de Monsieur Philippe HIEAUX présentée en réunion de bureau en date du 06 décembre 2012 et annoncée en Comité Syndical de ce jour, au motif du cumul des postes / surcharge de sa profession de médecin.

Vu la candidature de Monsieur Alain MIGNOT, qui présente aux Délégués ses motivations pour le poste,

Monsieur le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 23 voix pour Monsieur Alain MIGNOT
- 01 voix pour Monsieur Bernard CHAMPION
- 01 bulletin blanc

Monsieur Alain MIGNOT est élu 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques et plus particulièrement chargé du Département du Calvados.

-Election de la Commission d'Appel d'Offres (délibération n°2013/02)

M. SAINT indique que suite à l'élection de M. MIGNOT, il souhaite que ce dernier fasse partie de la Commission.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 22 et 23,

Monsieur le Président fait part de la nécessité d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres suite à la création d'une nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion entre les Communautés de Communes de Lisieux Pays d'Auge et de Moyaux Porte du Pays d'Auge.

M. Alain DUTOT retire sa candidature pour laisser la place à Monsieur Alain MIGNOT, nouvellement élu 1^{er} Vice-Président du SMBVT.

Sur proposition des délégués, la liste suivante est soumise au vote :

- Titulaires : Jean-Louis SENEZE, Xavier DUPREZ, David POTTIER, Alain COIGNET, Didier LALLIER.
- Suppléants : Christophe BIGNON, Alain MIGNOT, Bernard CHAMPION, Stanislas PERRIN, Michel LEBEY.

Après vote à mains levées, la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte du Bassin Versant de la Touques est désormais composée comme suit :

COLLECTIVITES	TITULAIRES	NOMBRE DE VOIX
L'INTERCOM LISIEUX CŒUR PAYS D'AUGE NORMANDIE	Jean-Louis SENEZE	UNANIMITE
CC CŒUR COTE FLEURIE	Xavier DUPREZ	
CC BLANGY PONT-L'EVEQUE INTERCOM	David POTTIER	
CC REGION DE GACE	Alain COIGNET	
CC PAYS DE LIVAROT	Didier LALLIER	

COLLECTIVITES	SUPPLEANTS	NOMBRE DE VOIX
CC PAYS DU CAMEMBERT	1) Christophe BIGNON	UNANIMITE
L'INTERCOM LISIEUX CŒUR PAYS D'AUGE NORMANDIE	2) Alain MIGNOT	
L'INTERCOM LISIEUX CŒUR PAYS D'AUGE NORMANDIE	3) Bernard CHAMPION	
CC PAYS DU MERLERAULT	4) Stanislas PERRIN	
CC BLANGY PONT-L'EVEQUE INTERCOM	5) Michel LEBEY	

Monsieur Serge SAINT, Président, est membre de droit.

III. Indemnité du receveur (délibération)

Monsieur SCHWOB, présent à la réunion, se retire de la pièce.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de prendre une délibération fixant les conditions d'attributions de l'indemnité du Comité Syndical aux receveurs des communes, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'allouer à Monsieur Michel SCHWOB, à compter du 1^{er} juillet 2012, date d'installation, une indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité. Elle sera attribuée à Monsieur SCHWOB au taux de 100%.

IV. Engagement des crédits d'investissement (délibération)

Selon l'article L 1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Président Monsieur Serge SAINT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à la date d'adoption du budget primitif 2013.

V. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (délibération)

➤ Bilan technique : (présenté sous forme de diaporama photographique commenté)

Intramuros :

Il s'agit de l'entretien des parcelles publiques des villes de Lisieux, Pont l'Evêque, Deauville-Trouville et Touques. Exceptionnellement en 2012, des parcelles privées ont été incluses à Pont l'Evêque avec des travaux d'abattage important de manière à éviter la formation d'encombre dans la Calonne et à améliorer l'écoulement des eaux sur ce secteur sensible aux inondations.

Les travaux sur les parcelles communales des villes (abattages, plantes invasives, débroussaillage, déchets,...) se sont bien déroulés, des travaux d'abattage conséquent ont été réalisés à Lisieux en raison du grand linéaire de cours d'eau, les budgets sont respectés.

Touques DPF :

Les travaux d'aménagements (abreuvoirs et clôtures) ont été réalisés en quasi totalité en 2010 et 2011. La moitié du linéaire a été réalisé, entre le Breuil en Auge et Pont l'Evêque. Il y a eu peu de travaux en 2012, seulement la finition d'une clôture et un peu d'abattage en début d'année. Le bon de commande engagé à l'automne 2012 n'a pu être effectué en raison des mauvaises conditions climatiques, l'accès aux parcelles est en effet impossible au vu de la quantité d'eau présente. Ces travaux sont donc reportés en 2013 - 2014, année de finalisation de ce programme.

Paquine et Courtonne :

Ce programme a débuté en 2012 et se divise en deux lots : gestion de la végétation et aménagements visant à limiter le piétinement du bétail.

Le bilan à ce jour est le suivant : 45 embâcles retirés, 40 peupliers abattus, 14 km de berges entretenues, 40 têtards taillés, 22 abreuvoirs (16 descentes, 2 bacs gravitaires, 4 pompes de prairies), 7 passages à gué, 3 passerelles, 2 passages hydrotube, 12 km de clôtures.

Renaturation de la Courtonne :

Il s'agit de la remise de la Courtonne dans son fond de vallée sur plus de 300 mètres.

Il reste quelques finitions à réaliser en 2013, notamment des plantations et des retouches de terrassement.

M. SAINT rappelle que le syndicat souhaite toujours organiser une inauguration sur le site lorsque tous les travaux seront terminés.

Diagnostic Touques amont :

Le diagnostic a débuté mi-septembre, il représente 145 kilomètres de cours d'eau (27% des cours d'eau des CDC adhérentes au BV) répartis sur 20 communes.

La saisie des données se fait avec un GPS qui est un outil permettant de saisir rapidement les données sur un fond de carte (photos aériennes et cadastre), exactement comme sur un ordinateur. Cet outil présente l'intérêt de saisir rapidement les données tout en se repérant instantanément sur la carte mais aussi de télécharger les données au bureau sans perte de temps liée à la saisie manuelle, comme avec les feuilles de diagnostic papier.

L'axe Touques a été traité en priorité (les affluents vont venir dans les semaines à venir). Sur 4 journées de prospection, 28 kilomètres de cours d'eau ont été diagnostiqués par les deux techniciens de rivières.

Le bilan des prospections réalisées à ce jour révèle que les cours d'eau sont globalement de bonne qualité avec un impact du piétinement du bétail assez limité et une ripisylve un peu plus diversifiée que sur les secteurs aval de la Touques et avec peu d'encombres pour le moment. Les techniciens remarquent sur le terrain les travaux réalisés antérieurement par PARAGES.

Calonne :

Les travaux d'aménagement pour limiter l'impact du piétinement du bétail auront lieu en 2013. Ils ont été revus à la baisse (diminution de moitié) en raison des refus par les propriétaires et par les nombreux changements d'utilisation des parcelles concernées par les projets.

La DIG concernant le traitement de la végétation sera instruite en 2013 avec éventuellement un début des travaux en fin d'année, sachant que l'article L.435.5 du Code de l'Environnement sur le partage du droit de pêche entraîne de nombreux refus sur le secteur compris entre Pont l'Evêque et les Authieux sur Calonne.

Opérations spécifiques :

- Animation Chambre d'Agriculture / Syndicats / Services Etat, le 5 avril 2012.
- Animation scolaire (classe Eau) avec l'Ecole Primaire de St Martin de la Lieue le 24 avril 2012.
- Réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation sur la Berce du Caucase.

➤ Bilan financier :

Voir présentation détaillée en annexe

Conformément aux dispositions des articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants. Il doit s'exécuter dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif 2013.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2013, mais également d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat n'a aucun caractère décisionnel.

Après discussion, le Comité Syndical,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget et que la collectivité territoriale est tenue de transmettre à l'autorité préfectorale une délibération attestant que cette formalité a été accomplie ;

PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2013 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, après avis et proposition du bureau du syndicat, avec présentation d'un diaporama complet sous formes de tableaux, photos, graphiques et commentaires.

VI. Modification des pourcentages de participation des riverains (délibération)

Cette modification répond à un besoin de précisions sur les aménagements réalisés dans le cadre des programmes de travaux et à l'insertion d'aménagement de passerelles visant, en plus de limiter la divagation du bétail, à restaurer la continuité écologique. Ce type d'aménagement et de prise en charge s'inspire du travail vu sur le terrain chez nos confrères du Sud Manche (visite récente sur le bassin des Côtiers Granvillais)

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les programmes de travaux de restauration et d'entretien menés sur les cours d'eau sont effectués dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général, afin d'investir des fonds publics sur des terrains privés. Des participations financières peuvent être demandées aux propriétaires riverains car la réglementation, notamment l'article L215-14 du Code de l'Environnement, impose la réalisation de l'entretien des cours d'eau par les propriétaires.

Le Comité Syndical, sur proposition du bureau du syndicat, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de modifier la précédente délibération (2010/19) fixant le montant des participations réclamées aux bénéficiaires des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.

VOTE le principe d'une demande de participation financière des riverains à hauteur de :

- 10 % pour un abreuvoir au cours d'eau (dit « abreuvoir classique »)
- 10 % pour un passage à gué
- 10 % pour une passerelle (bétail, engins)
- 5 % pour un bac gravitaire
- 5 % pour une pompe de prairie
- aucune participation pour une clôture (électrique, barbelé)
- aucune participation pour la gestion de la végétation (débroussaillage, élagage, abattage, encombres, ...)
- aucune participation pour l'aménagement d'un « pont hydrotube »
- aucune participation pour un remplacement d'un ouvrage de franchissement (buse, dalot, pont, ...) **pénalisant la continuité écologique** par une passerelle

VII. Accueil de 2 stagiaires rémunérés en 2013 (délibération)

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que deux stagiaires seront accueillis en 2013 sur proposition du bureau du syndicat en date du 06 décembre 2012.

Vu les objectifs réglementaires de rétablissement de la continuité écologique sur le bassin de la Touques actuels (classement au titre de l'Article L432-6 du Code l'Environnement) et futurs (classement au titre de l'Article L214-17 du Code l'Environnement, Arrêté du 4 décembre 2012 / JORF n°0294), ces stages doivent permettre de jeter les bases d'un diagnostic chiffré et priorisé.

Ces deux stages (durée de 6 mois maximum, niveau BAC+2 à BAC+5) porteront sur deux études préalables au rétablissement de la continuité écologique sur :

- *le bassin de la Haute Touques (en amont de Lisieux)*
- *les bassins de la Paquine et de la Courtonne*

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une indemnité de stage aux étudiants sous convention au sein du SMBVT d'un montant de 436,05€ net par mois de stage effectué.

Le syndicat pourra prendre en charge le remboursement de certains frais de repas et déplacements.

Le SMBVT mettra à disposition des étudiants pour les besoins des stages, les véhicules de service dans la mesure des disponibilités.

VIII. Marché de Restauration de la Continuité Ecologique de la Basse Calonne (délibération)

Cette étude doit permettre de proposer des solutions techniques aux propriétaires des ouvrages suivants : le Moulin de Saint Mélaïne à Pont l'Evêque, le Moulin des Authieux sur Calonne et le Moulin de la Scierie à Bonneville la Louvet.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la confirmation de l'engagement pris dans la délibération n°2011/22 (votée le 12 octobre 2011).

Le planning a été réactualisé du fait de l'évolution du dossier, dont notamment sa concomitance avec une autre démarche d'étude menée par la Ville de Pont l'Evêque.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE à mener à bien la consultation des entreprises, procéder à l'inscription des sommes nécessaires au budget, procéder aux demandes de financement nécessaires, engager le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

La consultation a été lancée à la fin du mois de décembre. Les commissions d'appels d'offres auront lieu :

- Le 18 février 2013 pour l'ouverture des plis
- Le 04 mars pour l'attribution

IX. Point technique (avec la participation de la CATER)

Présentation par Xavier FOURNIALS, chargé de missions à la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie.

La CATER est une association (loi 1901), créée en 2000 qui est financée par des fonds publics.

Les membres actifs et associés de la CATER sont : le Conseil Régional de Basse-Normandie, les Conseils Généraux du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les Fédérations Départementales de Pêche du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire-Bretagne.

Le personnel est composé de 4 chargés de mission à temps plein (dont 1 directeur) et d'1 secrétaire/comptable à mi-temps.

L'objet et les domaines de compétences sont : l'Animation Technique des politiques publiques liées aux PPRECE (Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des Cours d'Eau) :

- ✓ Restauration de l'équilibre écologique et morphologique des cours d'eau et zones humides associées.
- ✓ Maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols sur les bassins versants (zones rurales).

Le périmètre d'intervention est la région Basse Normandie soit environ 20 000 km de cours d'eau.

Les missions de la CATER sont :

- ❖ L'assistance pour l'émergence des projets :
 - ➔ Informations et sensibilisation, mobilisation des maîtres d'ouvrages potentiels
 - ➔ Structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des bassins versants
 - ✓ Prise de compétence
 - ✓ Fusion, extension, création de syndicats
 - ✓ Modalités d'administration et ressources
 - ➔ Mise en place des postes de Technicien/nes (maîtrise d'œuvre)

- ❖ Encadrement et soutien technique pour la définition et la mise en œuvre des PPRECE
 - ➔ Animation et formation du réseau régional de Technicien/nes
 - ➔ Conception et diffusion au réseau :
 - ✓ Outils méthodologiques
 - ✓ Référentiels techniques & financiers
 - ✓ Documents types (techniques & administratifs)

L'ensemble des partenaires techniques et institutionnels bénéficient de :

- ➔ Portage d'études d'intérêt régional :
 - ✓ Centralisation, valorisation et diffusion de données régionales sur les PPRECE, les évolutions (bilans, synthèses)
 - ✓ Audit des pratiques de gestion (évaluation de l'efficacité des actions entreprises)
- ➔ Participation aux démarches d'élaboration des schémas et plans (orientations) dans les domaines de l'eau et milieux naturels, et rôle d'opérateur associé « NATURA 2000 »

Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage cours d'eau est assurée par : 54 maîtres d'ouvrages (publics et privés) ; 42 technicien/nes (rivières et/ou bocage).

Environ 4000 km de cours d'eau sont engagés dans un PPRECE, pour un budget de 8,5 M€ (2010)

En 10 ans (2000-2010), le nombre de PPRECE a été multiplié par 3, le linéaire géré par 7, et le nombre de techniciens de rivières par 8.

Les perspectives en matière de Maîtrise d'ouvrage « cours d'eau » sont de :

- ➔ Poursuivre l'organisation des maîtres d'ouvrages (incitation aux Syndicats de bassins, composés de Communautés de Communes)
- ➔ Augmenter la couverture régionale en PPRECE et donc, développer encore les postes de Techniciens de Rivières et les volumes de travaux (création d'emplois, fonctionnement des entreprises/associations locales avec une part significative dans l'insertion professionnelle)

Les orientations techniques sont de :

- ➔ Poursuivre les actions « classiques » de gestion raisonnée de la végétation rivulaire, et de lutte contre le piétinement du bétail. M. FOURNIALS rappelle les impacts engendrés par le piétinement du bétail sur l'environnement, la santé et l'économie :
 - ✓ Dégradation des cours d'eau (piétinement, pollution directe)
 - ✓ Risques sanitaires (bétail, personnes en contact avec eau)
 - ✓ Pertes économiques pour les éleveurs (coût soins, diminution production)

Les solutions pour empêcher l'accès au cours d'eau sont de mettre en place des clôtures et en contrepartie, installer des abreuvoirs et des dispositifs de franchissement du cours d'eau.

- ➔ Faire évoluer les programmes pour intégrer de nouveaux types d'actions, complétant efficacement les premiers :
 - ✓ Restaurer un bon fonctionnement « hydromorphologique »
 - ✓ Restaurer la « continuité écologique »
 - ✓ Préserver / restaurer les zones humides riveraines
 - ✓ Maîtriser les risques de ruissellement et d'érosion des sols en milieu agricole

Les deux aspects de la continuité écologique sont :

- ➔ La libre circulation des organismes aquatiques (remontée, descente), notamment les poissons, et en particulier les poissons dits « grands migrateurs » : saumon, truite de mer, anguille, aloses ...
- ➔ Le bon déroulement du transport naturel des sédiments du cours d'eau.

Il s'agit d'une dimension importante pour les organismes aquatiques qui ont un besoin vital de se déplacer dans les cours d'eau pour changer d'habitat, afin de s'abriter, se nourrir, mais surtout pour se reproduire. Il faut donc dans une rivière des habitats, diversifiés et connectés. Pour qu'une rivière fabrique et renouèle en permanence une diversité d'habitats, il faut de l'eau qui coule naturellement, avec ses variations et des matériaux naturels à transporter (cailloux, graviers, sables, branches, limons...).

La « continuité écologique » est altérée par tout ce qui perturbe l'écoulement de manière significative (présence de barrages, de seuils, passages busés, ouvrages de franchissement routiers dans certains cas...) et qui en conséquence : provoque une retenue (simplification et ralentissement des écoulements d'eau) ; arrête les matériaux en transit dans le lit (blocage) ; et conduit à des chutes d'eau difficilement franchissables voire infranchissables pour les poissons.

Les solutions que l'on peut envisager pour y remédier sont :

- La suppression (quand elle est possible : solution « radicale » mais la plus efficace techniquement et la plus pérenne)
- L'abaissement (solution assez efficace, compromis, des impacts persistent)
- L'équipement (« passes à poissons ») = solution intéressante, à défaut, mais ne traite « que » le problème de la circulation des poissons, onéreux, nécessite un suivi et de l'entretien, il y a une durée de vie limitée : env. 15-20 ans maxi.)

Attention : il n'y a pas de stigmatisation des ouvrages « obstacles » et de systématisation des interventions. Il y a une obligation d'un diagnostic partagé et précis, menés par des personnes compétentes (inventaire, diagnostic, propositions)

Le contexte réglementaire du Classement au titre de l'Article L214-17-2 (dit « liste 2) du Code de l'Environnement (Arrêté Préfectoral de Bassin du 04/12/2012) fait ressortir de forts enjeux sur le bassin versant de la Touques. En effet, 410 km sont classés « à restaurer sous 5 ans », soit 40% du réseau hydrographique.

Le soutien financier est un dispositif particulièrement incitatif en Basse Normandie et à maintenir, notamment grâce à l'action de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de ses partenaires (Région & Départements), complétant les aides apportées : les actions portées par les maîtres d'ouvrages locaux en matière de restauration des cours d'eau peuvent être financées à près de 80% pour : les études, travaux, fonctionnement des cellules d'animations (technicien/nes – rivière/zones humides /bassins versants)

M. FOURNIALS remercie les participants pour leur attention.

M. SAINT remercie M. FOURNIALS de son intervention très intéressante dans l'explication du rôle de la CATER et des diverses fonctions de Conseil des Chargés de Mission.

X. Informations et questions diverses.

M. SAINT revient sur la lutte collective contre les ragondins et rats musqués, notamment au courrier de la DDTM adressé aux Communautés de Communes du bassin versant de la Touques qu'il trouve scandaleux ; laissant entendre que le syndicat ne fait pas son travail et mettant les Communautés de Communes (destinataires du courrier) en porte à faux sur un sujet qui n'est pas le leur. Il précise qu'il a réagi aussitôt en adressant un courrier à la DDTM avec copie au Sous-préfet et à nos différents partenaires techniques et financiers. Le coût d'un tel programme, avec l'absence de financements extérieurs, est trop élevé pour le syndicat, c'est pourquoi il a été mis en suspend. Il attend une réponse de la DDTM pour l'organisation d'une réunion d'éclaircissement. M. SAINT rappelle que nous pouvons toujours faire appel au réseau de piègeurs agréés.

M. SAINT indique qu'il s'est rendu avec Jérémy CHEVALIER aux assises régionales du développement durable sur invitation de Stéphane WEIL, de la CATER de Basse Normandie pour présenter les actions du syndicat en partenariat avec la mission locale pour l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics.

Il ajoute qu'une fois par an est fait un point général avec tous les partenaires en dehors du Comité de Pilotage. Il a été fait cette année avec l'AESN et la CATER. La prochaine réunion est à prévoir sûrement avec l'ONEMA

Toutes les questions étant épuisées, M. SAINT remercie les participants et clôture la séance à 20h40.

Le Président,
Serge SAINT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. SAINT', enclosed within a hand-drawn rectangular box with rounded corners.